



Depuis 2003

Fondation littéraire Fleur de Lys

*Le pionnier québécois de l'édition en ligne sur Internet
avec impression papier et numérique à la demande*

Siège social
31, rue St-Joseph, Lévis,
Québec, Canada. G6V 1A8
Tél.: 418-903-5148

<http://manuscritdepot.com/>
contact@manuscritdepot.com

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Date : 17 février 2016

Le monde du livre et ses coulisses

Le gouvernement du Québec enchaîné à la Loi du livre

(Lévis – Québec – 16 février 2016) La Loi sur le développement des entreprises culturelles dans le domaine du livre (Loi du livre) interdit au gouvernement du Québec de soutenir le développement du nouveau monde du livre. En fait, cette loi place notre gouvernement au centre de l'industrie traditionnelle du livre, ce qui est en soi une aberration car, dans tous les autres secteurs économiques, c'est l'industrie elle-même qui occupe la place centrale. Le gouvernement s'offre alors en soutien à l'industrie.

Dans le cas de l'industrie du livre, le gouvernement décide qui sera ou non un éditeur, un distributeur/diffuseur ou un libraire, et ce, par force de loi. Ainsi pour recevoir l'aide de l'État, un éditeur doit obtenir un agrément du ministère de la Culture et des Communications (MCCQ). Et ce n'est qu'une fois cet agrément obtenu qu'il pourra demander de l'aide financière de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC). Il en va de même des distributeurs et des libraires. La loi oblige aussi les bibliothèques à acheter leurs livres dans les librairies agréées de leur secteur géographique.

La Loi du livre définit la librairie suivant différents critères dont celui d'avoir pignon sur rue. Le distributeur ne pourra obtenir son agrément que s'il offre les livres que confiés par les éditeurs aux librairies agréées avec pignons sur rue. Aussi, l'éditeur sera agréé par le ministère que si sa production de livres est offerte en librairies avec pignon sur rue.

Tout allait pour le mieux jusqu'à la naissance d'un nouveau monde du livre engendré par les nouvelles technologies, notamment l'édition numérique, l'internet, le web et l'impression à la demande. Véritable révolution, ce nouveau monde du livre est dématérialisé. Il n'existe que sur le plan virtuel ou, si vous préférez, que sur le web et n'a donc pas pignon sur rue. L'éditeur est en ligne, le distributeur aussi et le libraire également. Et c'est pour cette raison que cette nouvelle chaîne du livre ne peut pas recevoir l'aide de l'État québécois qui mise, par force de loi, que sur la brique et le mortier.

Au Québec, le nouveau monde du livre se retrouve tout fin seul, avec peu de moyens, contrairement à ce qui se passe ailleurs dans le monde où les gouvernements l'encouragent et le soutiennent financièrement au même titre que toutes les entreprises associées à l'économie numérique.

Lorsque le Québec parle du nouveau monde du livre, il fait référence à l'évolution numérique de l'industrie traditionnelle du livre. Par exemple, le gouvernement du Québec a mis en place un programme de subvention pour aider les éditeurs traditionnels à produire la version numérique de leurs titres en version papier. Cette approche implique que l'éditeur traditionnel ne recevra une aide à l'édition numérique que si la version papier existe. On ne peut donc pas parler d'une révolution mais d'une simple évolution.

L'éditeur dit «pure player», c'est-à-dire qui ne produit ses livres qu'en version numérique n'est pas reconnu au sens de la Loi du livre comme un «vrai» éditeur.

L'éditeur qui ajoute à son offre numérique des exemplaires papier imprimés à la demande, un exemplaire à la fois à la demande expresse de chaque lecteur – chaque exemplaire imprimé est un exemplaire vendu d'avance, ne jouit pas non plus du statut d'éditeur au Québec. D'une part, il n'offre pas son livre en librairies avec pignons sur rue mais dans des librairies en ligne et, d'autre part, le recours à l'impression à la demande ne permet pas une telle distribution en librairies physiques. Il n'apparaît donc pas sur les radars du gouvernement et il se débouille sans aide de l'État, ce qui le confine à un minimum d'activités... au Québec.

Car il faut bien le rappeler, l'internet n'a (presque) pas de frontières. Un éditeur ou un libraire québécois exclusivement ligne peut connaître le succès en France et ailleurs dans la francophonie.

Le nouveau monde du livre ne connaît pas plus de frontières que l'internet. Ainsi, les médias québécois traitent régulièrement de ce qui se passe ailleurs, par exemple, d'Amazon, de Google Livres ou Google Play Store, du iBook Store d'Apple et d'une pléiade d'autres initiatives étrangères à succès accessibles aux lecteurs et aux écrivains québécois. Mais nos médias ne connaissent pas ce qui se fait au Québec dans le nouveau monde du livre et, par conséquent, il n'en parle pas ou très peu. En réalité, nos grands médias priorisent l'industrie traditionnelle du livre, à l'instar de nos gouvernements, et ce, au détriment du nouveau monde québécois du livre. Les initiatives d'ici demeurent dans l'ombre.

Heureusement, les Québécois ne sont pas à la remorque de leur gouvernement et des grands médias dans le domaine du livre. Ce que les nouveaux auteurs, les auteurs, les écrivains professionnels et les lecteurs ne trouvent pas ici, ils le trouvent ailleurs. Nos propres initiatives ne disposent pas des moyens pour se faire connaître en nos frontières. Et le silence des médias y est pour beaucoup. Et ce dernier s'explique en grande partie par le silence des gouvernements.

Je cite l'exemple rapporté par l'hebdomadaire régionale La Frontière qui titrait en janvier dernier «Incapable de publier au Québec, elle distribue son livre en France». L'auteure Lucie Verret, lauréate du Prix littéraire de l'Abitibi-Témiscamingue en 2013, a publié son livre chez l'éditeur en ligne français Édilivre après des recherches infructueuses au Québec. Pourtant, ce genre d'éditeurs en ligne existe au Québec. L'auteure s'est retrouvée coincée parce que, a-t-elle confié au journaliste, «J'ai voulu en faire venir trois copies, ça revenait à 125 \$ canadien». Comment se fait-il que cette auteure n'était pas informée du nouveau monde du livre au Québec ?

Permettez-moi de vous expliquer comment le nouveau monde du livre est devenu partie prenante de l'économie numérique en Europe. 1. Des expériences d'édition en ligne ont vu le jour au cours des années 90. 2. Les gouvernements européens et le Conseil de l'Europe a cru bon d'étudier le phénomène pour conclure qu'une part de l'avenir du livre et de la lecture revenait à ce nouveau monde

du livre. 3. Les phares braqués sur ce nouveau monde du livre par les gouvernements (études, rapports, colloques, séminaires, subventions...) ont attiré l'attention des médias qui ont décidé de suivre assidument le sujet et ils ont ainsi attiré et soutenue l'attention des lecteurs et des auteurs sur les différentes entreprises impliquées dans l'émergence de ce nouveau monde du livre. Autrement dit, les fournisseurs et les clients potentiels de ces entreprises furent mis en contact à la fois par les gouvernements et les médias. Les bases étaient jetées pour une nouvelle économie du livre.

Au Québec, rien de tout cela ne s'est réalisé. Dès le départ, le gouvernement était enchaîné par la Loi du livre lui interdisant de s'intéresser à toute autre chose que la chaîne traditionnelle du livre. Et les médias l'ont suivi.

Ce livre est disponible en format papier et numérique dans la librairie en ligne de la Fondation littéraire Fleur de Lys à l'adresse suivante : <http://manuscritdepot.com/a.serge-andre-guay.5.html>

QU'EST-CE QUE LA FONDATION LITTÉRAIRE FLEUR DE LYS?

Créée en 2003, la Fondation littéraire Fleur de Lys, un organisme sans but non lucratif, est le pionnier québécois de l'édition en ligne sur internet avec impression papier et numérique à la demande. Sa mission : offrir aux auteurs une alternative à l'édition traditionnelle dans le contexte des nouvelles technologies. Elle forme aujourd'hui une communauté d'auteurs et de lecteurs à frais partagés. La contribution demandée à chaque auteur dans chaque option d'édition (3 choix) est la même peu importe le nombre de pages et la somme de travail d'édition à effectuer. Il en va de même pour le lecteur, la contribution demandée pour obtenir un exemplaire est la même, peu importe le nombre de pages (à quelques exceptions près). La Fondation littéraire Fleur de Lys remplit aussi une mission d'éducation populaire au sujet du monde du livre.

– 30 –

SOURCE

Serge-André Guay, président éditeur
Fondation littéraire Fleur de Lys

serge-andre-guay@manuscritdepot.com

418-903-5148

Lévis, Québec

FONDATION LITTÉRAIRE FLEUR DE LYS	
SITES INTERNET	
Accueil	http://fondationlitterairefleurdelysaccueil.wordpress.com/
Maison d'édition	http://editionfondationlitterairefleurdelys.wordpress.com/
Librairie	http://fondationlitterairefleurdelyslibrairie.wordpress.com/
Magazine d'actualité	http://fondationlitterairefleurdelys.wordpress.com/
Livres numériques gratuits	http://livresnumeriquesgratuits.wordpress.com/
CENTRES D'INFORMATION	
- Droits d'auteur	http://infodroitsdauteur.wordpress.com/
- Édition & Nouveau monde du livre	http://editionenligne.wordpress.com/
- Conférences & Ateliers	http://fondationlitterairefleurdelysconference.wordpress.com/
Nous	http://fondationlitterairefleurdelysnous.wordpress.com/
Contact	http://fondationlitterairefleurdelyscontact.wordpress.com/
Dixième anniversaire (2003-2013)	http://fondationlitterairefleurdelysanniversaire.wordpress.com/
COURRIEL	serge-andre-quay@manuscritdepot.com
ADRESSE POSTALE	31, rue St-Joseph, Lévis, Québec, Canada. G6V 1A8
TÉLÉPHONE	Bureau : 418-903-5148 Cellulaire : 418-905-7146
Linked in	http://ca.linkedin.com/in/sergeandreguay/
facebook	FondationlitteraireFleurdeLys